



# Observatoire Mortalité Routière & Étude de la mortalité de la faune sur les routes en Guyane

## Présentation

L'association Kwata, en partenariat avec le GEPOG et un herpétologue indépendant, lance la première étude sur **l'évaluation de la mortalité de la faune sauvage sur les routes** de Guyane.

Financé par la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, ce travail a pour objectifs :

- **d'évaluer finement l'impact du trafic** routier sur la faune sur les tronçons les plus fréquentés des routes nationales
- **d'identifier les facteurs** favorisant la mortalité
- **d'identifier les espèces et les zones les plus sensibles.**

Finalement nous proposerons des préconisations techniques pour les futurs ouvrages, à la fois pour limiter leurs impacts, mais aussi pour préserver et favoriser les continuités écologiques de part et d'autres des aménagements routiers.

Pour mener à bien l'étude, Kwata s'appuiera sur deux grands modes de récolte des données :

- des **inventaires très réguliers** sont réalisés par les équipes de l'association Kwata, ils permettront d'obtenir des données précises sur les environnements, éventuellement de récupérer quelques spécimens.

- par « **l'Observatoire mortalité routière** » de [faune-guyane.fr](http://faune-guyane.fr). Tout à chacun peut dès à présent contribuer à une meilleure prise en compte de la faune dans les aménagements routiers : il suffit de partager ses observations d'animaux morts sur la route. **Rendez-vous sur la page « Comment participer ? »**

Cet « Observatoire mortalité routière » a vocation à perdurer à la suite de cette étude, afin de constituer un stock d'information qui permettra de suivre à long terme l'évolution de cet impact sur la faune en Guyane.

Les données collectées durant les 2 ans de l'étude feront l'objet d'une analyse fine par Kwata. Ces analyses seront transmises à la DEAL pour ses besoins.

A l'instar de toute donnée naturaliste saisie sur [faune-guyane.fr](http://faune-guyane.fr), celles de l'Observatoire ne seront utilisées qu'à des fins de protection, de valorisation de l'environnement et d'amélioration des connaissances. (cf. code de déontologie et de gestion).